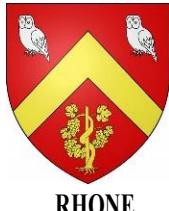


FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Publié le 16 décembre 2025

Délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 6

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

9 décembre 2025

Ordre du jour complémentaire :

11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Jean-Pierre BLANCHARD (pouvoir donné à Alain BENISTY), Rémi BROISSIER (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Raphaël DELOIN (pouvoir donné à Caroline MIRANDA), Karine LORENZO (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-65 Délibération modificative n°2

Rapporteur : Diogène BATALLA

Diogène BATALLA explique qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits sur certaines opérations en investissement et propose donc les modifications suivantes sur le budget primitif 2025 :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2113 – opération 254 – voirie communale	-25 000,00 €			
202 – opération 239 – PLU		+ 12 000,00 €		
2135 – opération 256 – travaux bâtiments communaux		+ 9 000,00 €		
2156 – opération 256 - travaux bâtiments communaux		+ 4 000,00 €		

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2111 – opération 243 – acquisition de terrains	-100 000,00 €			
2313 – opération 270 – extension école		+ 80 000,00 €		
202 – opération 273 - crématorium		+ 18 000,00 €		
2152 – opération 285 – aménagement parc du Chêne		+ 2 000,00 €		
TOTAL	-125 000,00 €	+ 125 000,00 €		

Elvine LEON demande de préciser le libellé des opérations, ce qui est ajouté en cours de séance.

Etienne DUVAL souhaite avoir une explication sur les 18 k€ de plus sur le crématorium.

Alain BENISTY précise qu'il s'agit de l'achat de la parcelle attenante au terrain du marbrier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les modifications présentées relatives à la délibération modificative n°2 du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un budget à l'équilibre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les mouvements des lignes budgétaires ci-dessus ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance
Léo MOLINIE

